



Unité d'aménagement 081-52

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 081-52 a été produit pour la période 2015-2018 et mises à jour pour la période 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Mortalité associée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur 82 670 hectares	- 41 300 m ³ /an
Retrait de 79 700 hectares de lisières boisées riveraines	- 30 900 m ³ /an
Retrait de 260 hectares d'érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles	- 300 m ³ /an
Ajustement à 260 hectares de pentes abruptes à l'aide de la cartographie LIDAR	- 200 m ³ /an
Ajustement à la durée de protection des territoires d'intérêt sur 2 490 hectares	+ 4 800 m ³ /an
Abandon de la réduction de 7 % liée aux mesures d'harmonisation avec les communautés autochtones	+ 45 400 m ³ /an

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Ajustement au tableau sur la répartition de la superficie considérée au calcul afin d'y intégrer les ajustements aux pentes abruptes de la cartographie LIDAR	Aucun



Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	827 740	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	186 820	23%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	163 420	20%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	477 500	58%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	3 570	3 570
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
Total des coupes totales	3 570	3 570
Éclaircie commerciale	560	560
Coupe progressive régulière	350	350
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	840	840
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	540	540
Coupe de jardinage ou d'amélioration	160	160
Total des coupes partielles	2 450	2 450
Total des activités de récolte	6 020	6 020
% des coupes totales / récolte	59%	59%
% des coupes partielles / récolte	41%	41%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	170	170
Plantation de base (1 600 plants/ha)	640	640
Regarni	460	460
% des plantations dans les coupes totales	23%	23%
Total des travaux de reboisement	1 270	1 270
Nettoisement	70	70
Éclaircie précommerciale	160	160
Dégagement de la régénération naturelle	310	310
Dégagement de plantation	750	750
Élagage	60	60
Total des travaux d'éducation	1 350	1 350
Scarifiage partiel	1 060	1 060
Scarifiage en plein	810	810
Total de la préparation de terrain	1 870	1 870
Total des travaux sans récolte	4 490	4 490

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 4 300 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **4 265 000 \$**, soit 99 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	222 600	42 200	6 600	68 200	73 400	158 500	51 800	55 900	4 400	683 600
2023-2028	213 300	40 100	6 700	67 000	74 300	157 800	47 300	50 700	3 900	661 100
Δ	-4%	-5%	2%	-2%	1%	0%	-9%	-9%	-11%	-3%

Recommandations du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ Le territoire est certifié selon la norme du *Forest Stewardship Council*
- ▶ Les modalités pour les forêts à haute valeur de conservation reçues en 2015 ont été maintenues

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	213 300	40 100	6 700	67 000	74 300	157 800	47 300	50 700	3 900	661 100
Certification	-2 200	-400	-100	-700	-700	-1 600	-500	-600	0	-6 800

Subdivision territoriale des possibilités forestières

Un secteur de près de 46 250 hectares appelé « Hunter's Point » où les communautés Wolf Lake First Nation et Kebaowek First Nation effectuent des activités multiressources ne fait l'objet d'aucune planification de récolte forestière.

Le Forestier en chef recommande au ministre que les possibilités forestières associées à ce territoire ne doivent pas être transférées ou récoltées dans d'autres secteurs de l'unité d'aménagement concernée.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	213 300	40 100	6 700	67 000	74 300	157 800	47 300	50 700	3 900	661 100
Hunter's Point	12 900	2 400	400	4 100	5 900	12 500	2 800	3 000	200	44 200

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1^{er} novembre 2021